

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

**MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE
COMITÉ DES DROITS DE**

**L'ENFANT : CINQUANTE ET UNIEME
SESSION : 25 MAI 12- JUIN 2009**



Allocution du chef de délégation du Gouvernement Mauritanien

28 mai 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité.

Permettez moi tout d'abord de vous remercier au nom du gouvernement mauritanien pour la compréhension manifestée à l'égard de mon pays tout au long du processus de l'élaboration de ce deuxième rapport périodique et d'adresser mes vives félicitations aux membres du comité pour le travail important mené au service de la promotion et de la protection des droits fondamentaux de l'enfant.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'intérêt que porte mon pays, Etat partie à la convention relative aux droits de l'enfant depuis l'année 1991, qui fait du combat pour les droits de l'enfant un des axes majeurs de sa politique de promotion et de protection des droits de l'homme.

La Mauritanie connaît, depuis ces dernières années, une période favorable aux changements qui se présente comme une opportunité pour améliorer la situation des droits de l'Homme par la mise en œuvre de nouvelles réformes politiques et législatives axées sur une plus grande justice sociale, la lutte contre la pauvreté et prenant en compte l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre population.

Dans ce sens, une attention particulière a été accordée à la promotion sociale en particulier en matière de protection des personnes handicapées, avec notamment l'adoption de l'ordonnance 2006-043 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées et l'adoption en Conseil des ministres d'un projet de loi autorisant la promulgation de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et à son Protocole facultatif.

Cette dynamique, qui ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur la survie, la protection, la participation et le développement de l'enfant, est favorisée par la création d'un nouveau ministère (MASEF : Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille) chargé, entre autres, d'impulser, de coordonner et de mettre en œuvre les stratégies et les actions de promotion et de protection de l'enfance.

Ces mesures ont été renforcées, notamment par la prise en compte de la dimension enfance dans le processus de révision du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP II, 2006-2010), la prise en compte de toutes les formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, à l'égard de l'enfant et cela au regard du dispositif juridique et institutionnel mis en œuvre ces dernières années, etc.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le rapport, qui vous a été soumis en 2007, tient compte de vos conclusions émises lors de l'examen en 2001 de notre rapport initial et cela suivant les directives générales concernant la forme et le contenu des rapports périodiques que les Etats parties doivent présenter conformément au paragraphe 1 b) de l'article 4 de la Convention.

Dans ce cadre, ledit rapport énumère toutes les mesures prises par le gouvernement pour garantir aux enfants la jouissance de ces droits et la protection requises, notamment par :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et projets axés sur l'enfance ;
- L'harmonisation continue de la législation nationale avec la CDE
- La mise en place d'institutions et de mécanismes appropriés pour assurer la survie, le développement, la protection et la promotion des droits de l'enfant.

C'est à ce titre que cette présentation essaiera de répondre à vos préoccupations en ce qui concerne les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention depuis le dépôt du rapport périodique en 2007 ainsi que les contraintes et les perspectives d'avenir.

1. Les mesures de mise en œuvre de la Convention

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Depuis 2007, date du dépôt de ce rapport auprès de votre auguste institution, des progrès notoires ont été enregistrés notamment:

La création d'un département ministériel chargé de coordonner l'action du Gouvernement dans les domaines de l'action sociale, de l'enfance et de la famille.

La création de cet organe gouvernemental constitue une étape essentielle d'amélioration du mécanisme de coordination, d'impulsion et de suivi des politiques axées sur l'enfant et son environnement social. La dynamique institutionnelle de renforcement du cadre de promotion des droits de l'Homme, s'est vue aussi renforcée par la création d'un Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'action humanitaire. Cette institution prend en charge, en plus des questions des droits de l'Homme, les aspects humanitaires, notamment les situations d'urgence et la coordination de l'action de la société civile.

L'amélioration du cadre juridique en vue d'asseoir un système de justice juvénile fondé sur l'application de la l'ordonnance portant protection pénale de l'enfant et la loi portant code du statut personnel.

Dans ce cadre, les capacités des tribunaux ont été renforcées pour assurer une prise en charge répondant aux normes en matière de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

La police des mineurs effectue un travail remarquable dans les grands centres urbains tels que Nouakchott, Nouadhibou etc.

La réadaptation de ces enfants en conflit avec la loi sera renforcée par la création à Nouakchott d'un centre semi ouvert dont la pose de la première pierre a été effectuée le 28 avril 2009. Les travaux de construction de cet important édifice social s'achèveront avant la fin de l'année en cours. Outre la multiplicité et la diversité des ateliers de formation des mineurs, il offre à chaque enfant un projet de vie qui lui permettra de se réinsérer dans le tissu social avec la contribution de sa famille et des pouvoirs publics.

Deux décrets sur l'assistance juridique aux enfants et les mesures alternatives à la détention des mineurs viennent d'être adoptés par le Gouvernement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il existe des stratégies avec un haut impact et à faibles coûts intégrant les activités de soins tant au niveau du domicile que dans les structures de santé telles que la stratégie nationale de survie et de développement de l'enfant pour accélérer la réduction de la mortalité infanto juvénile. Cette stratégie connaît actuellement une mise en œuvre à l'échelle nationale.

Les vaccins sont pris en charge à 100% par le Gouvernement et la poliomyélite a été éradiquée en Mauritanie en 2007. Les deux dernières années ont été marquées par une amélioration du sous secteur de la médecine hospitalière. Ainsi, sept hôpitaux régionaux ont été érigés en établissements public à caractère administratif avec des services de maternité, de pédiatrie, d'ORL, de réanimation, de radiologie, de dialyse, etc.

Les subventions financières sur budget de l'Etat au profit du ministère de la santé ont augmenté, passant de 8,7 milliards d'ouguiyas en 2007 à 9,3 milliards d'ouguiyas en 2008. Un centre hospitalier mère-enfant a été créée en 2009, servant ainsi de structure hospitalière spécialisée pour enfants.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement a fourni de considérables efforts afin d'atteindre les objectifs du millénaire. Ainsi, l'examen des principaux indicateurs mesurant les performances de l'enseignement fondamental et secondaire attestent d'avancées importantes en termes d'accès et d'équité entre les filles et les garçons d'une part et les différentes régions du pays, d'autre part.

En terme d'accès, le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental se situe à 95,1% en 2007/08. Le taux brut d'admission en première année du fondamental s'élève en 2007/2008 à 130% Pour ce qui est de l'équité, les filles représentent, en 2007/08, 50,3% des effectifs du fondamental et 46,2% de ceux du secondaire. Les écarts entre les wilayas (régions) se sont réduits, toutes les wilayas enregistrent des TBS supérieurs à 81% et des TBA supérieurs à 100%. Les filles représentent 50,3% du fondamental et 46,6 % du secondaire.

La mise en œuvre de la politique Nationale de Développement de la Petite Enfance, adoptée en 2005, a connu des avancées significatives particulièrement au niveau du système de garde et d'éducation préscolaire. Le secteur du préscolaire connaît un développement notoire par la généralisation d'un programme national d'éducation préscolaire, l'animation et l'encadrement des initiatives privées et communautaires (garderies et jardins d'enfants) à travers des centres régionaux de ressources pour la Petite Enfance et leur mise en réseaux.

Une expérience pilote est actuellement en cours pour améliorer les conditions d'accueil et de traitement des enfants au niveau de l'école coranique qui est le mode de garde et d'éducation du jeune enfant le plus répandu en Mauritanie et qui trouve un véritable ancrage dans la société.

Dans le domaine du personnel d'encadrement des jeunes enfants, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires a doublé les capacités d'accueil du Centre de formation pour la Petite enfance et assure le renforcement des capacités des enseignants des écoles coraniques.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement a défini des orientations stratégiques pour cerner la problématique de protection des enfants contre les abus et l'exploitation. Celles-ci reposent sur :

- l'élaboration en cours d'une politique nationale de protection sociale des enfants axée sur la prévention, la prise en charge, le renforcement des capacités des acteurs et la coordination de leurs efforts.
- La stabilité familiale, l'éducation parentale et les valeurs sociales de solidarité.
- La mise en œuvre d'une stratégie d'insertion et de promotion sociale des enfants de la rue.
- La mise en œuvre d'un système de coordination appropriée des institutions de prise en charge de cette problématique dans une optique de synergie des efforts.
- La création d'un Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants en difficultés en 2007 renforce cette dynamique.
- La réussite d'un ambitieux programme d'insertion et de d'indemnisation des enfants anciens jockeys aux Emirats Arabes Unies. Ce programme a permis d'indemniser 463 anciens enfants jockeys à hauteur d'un million cinquante mille dollars US. Ces enfants rapatriés en 2005 ont également bénéficié d'une action d'insertion en familles à travers le financement d'AGR pour (45.000 Dollars US.) Un programme de renforcement des services sociaux de base au niveau des zones d'origines de ces enfants, d'un montant de 500.000 Dollars, est en cours d'exécution par l'UNICEF en collaboration avec le Gouvernement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise en application de l'ordonnance 2005-043 du 23 novembre 2006 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées, une direction chargée des personnes handicapées a été créée en 2008 au sein du nouvel organigramme du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille. Cette direction se charge, notamment de l'appui à la scolarisation des enfants handicapés, à leur autonomie fonctionnelle et à leur insertion dans la vie active. Des structures scolaires spécialisées publiques et communautaires ont connu un développement ces dernières années.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La contribution à l'enracinement d'une culture sociétale favorable à la protection et à la promotion des droits de l'enfant à travers la mise en place d'un large mouvement national. La concertation multipartenaire est actuellement en cours pour l'élaboration et la validation

d'un plan d'action pour consolider les acquis et renforcer ce mouvement. La création d'espaces d'expressions et d'apprentissage des valeurs démocratiques et civiques par les enfants (parlement des Enfants, conseillers municipaux pour enfants). Cet effort est relayé par une prise en charge des différents aspects de l'enfance par les programmes des médias publics et la presse indépendante qui accordent d'avantage d'intérêts aux enfants.

2. Les contraintes de mise en oeuvre

La Mauritanie est l'un des pays du Sahel le plus affecté par la sécheresse et la désertification avec un immense territoire, pesant lourdement sur son développement économique et social. Les ressources financières demeurent limitées malgré l'exploitation récemment du pétrole. Ces contraintes expliquent le taux de pauvreté élevé dans le pays (un ménage sur deux). Cette pauvreté est multidimensionnelle concerne à la fois le revenu et l'accès aux services de base, tels que l'éducation et la santé.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce phénomène multidimensionnel, conjugué à d'autres facteurs, a des incidences sur la mise en œuvre de la Convention et explique largement les difficultés qui subsistent à savoir :

- l'insuffisance de données statistiques à tous les niveaux (national, régional et local) et particulièrement les indicateurs sociaux de base ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières du pays;
- l'insuffisance des infrastructures économiques et sociales ;
- la faible prise en charge de la dimension enfance par le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté car les budgets ne sont pas encore suffisamment sensibles aux questions de l'enfance.
- la faible densité de la population (2 habitants au Km²) et sa mauvaise répartition spatiale.

2. Les perspectives d'avenir

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En dépit des progrès remarquables dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, le chemin à parcourir reste long. Pour ce faire, beaucoup d'efforts restent à fournir, notamment :

- La poursuite de l'exécution de la politique de protection sociale des enfants contre les violences, l'exploitation, les discriminations et les abus ;
- La poursuite du processus d'harmonisation de la législation nationale avec la

Convention ;

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement de base et la consolidation des acquis en matière d'équité ;
- La poursuite des efforts de réduction de la mortalité infanto juvénile et maternelle.

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs

Telles sont les grandes lignes la présentation du rapport de notre pays que nous examinons aujourd'hui, examen qui j'en suis convaincu donnera lieu à un débat fécond, riche et interactif entre le comité et la délégation mauritanienne que j'ai l'honneur de diriger.

Permettez- moi de réitérer ici nos engagements solennels à poursuivre et consolider l'application des dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant dont les principes et idéaux, sont conformes aux enseignements de notre sainte religion, l'Islam.

Je vous remercie !